

Le 28 avril 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt-septième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 870, chemin Donaldson, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Était absent : Martin Proulx

2014-04-376 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Le maire constate que les membres du conseil qui ne sont pas présents ont dûment été convoqués tel que requis par le Code municipal à l'article 152.

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 28 avril 2014 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Dépôt du rapport financier vérifié au 31 décembre 2013

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (C-27.1), le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de la Municipalité au 31 décembre 2013 ainsi que les rapports du vérificateur externe portant sur ledit rapport financier et sur le taux global de taxation.

2014-04-377 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 18h20.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général